



Interreg
NEXT MED



Co-funded by
the European Union



APPEL D'OFFRE

AMÉNAGEMENT ET DÉCORATION DU STAND CTICI – INTERTEX 2026

01. CONTEXTE

La Chambre Tuniso-Italienne de Commerce et d'Industrie (CTICI) est partenaire du projet européen MEDinCHAMBERS, cofinancé par le programme Interreg NEXT MED.

Dans le cadre de sa participation au salon INTERTEX 2026, organisé à la Foire Internationale de Sousse du 22 au 24 octobre 2026, la CTICI souhaite disposer d'un stand professionnel destiné à assurer sa visibilité, à présenter ses activités et les actions développées dans le cadre du projet MEDinCHAMBERS, et à favoriser les échanges avec les entreprises, les partenaires et les visiteurs professionnels du salon.

Le stand devra constituer un espace visible, professionnel, fonctionnel et accueillant, adapté aux rencontres professionnelles, aux échanges B2B et à la présentation de contenus institutionnels et audiovisuels.

Les éléments relatifs à l'identité visuelle, aux contenus et à la communication du stand seront fournis par la CTICI conformément aux exigences de visibilité et de communication du programme Interreg NEXT MED et du projet MEDinCHAMBERS.

02. OBJET DE LA PRESTATION

La présente consultation porte sur la conception, la fourniture, l'aménagement, l'installation et la désinstallation d'un stand d'une superficie de 12 m², destiné à la CTICI dans le cadre du salon INTERTEX 2026.

L'objectif est de disposer d'un espace professionnel permettant notamment :

- d'assurer une bonne visibilité du projet MEDinCHAMBERS ;
- de présenter les actions développées dans le cadre du projet ;
- d'accueillir les visiteurs, entreprises et partenaires ;
- de faciliter les échanges professionnels et les rendez-vous B2B ;
- de disposer d'un espace convivial pour les échanges avec les partenaires et invités ;
- de présenter des contenus institutionnels et audiovisuels.

Le prestataire devra proposer une solution permettant d'optimiser au mieux l'utilisation

des 12 m², tout en garantissant une circulation fluide et une bonne visibilité du stand.

03. CARACTÉRISTIQUES ET CONFIGURATION DU STAND

3.1 Superficie et configuration

Le stand aura une superficie totale de 12 m², avec une configuration indicative de 3 m × 4 m, sous réserve du plan définitif et des contraintes techniques imposées par l'organisateur du salon.

La configuration envisagée est la suivante :

- **3 côtés fermés par des cloisons ;**
- **1 seul côté ouvert** donnant sur l'allée du salon.

Cette configuration reste soumise à confirmation par l'organisateur en fonction de l'emplacement définitif attribué à la CTICI.

Le prestataire devra tenir compte de cette configuration dans sa proposition et indiquer clairement, dans le plan et la modélisation 3D, les côtés ouverts et fermés.

La conception devra favoriser :

- la visibilité du stand depuis les allées ;
- l'accès facile des visiteurs ;
- une circulation fluide ;
- une séparation fonctionnelle entre l'accueil, les rendez-vous B2B et l'espace VIP ;
- une bonne intégration des éléments de communication.

04. AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENTS REQUIS

4.1 Comptoir d'accueil

Le stand devra comprendre :

- 1 comptoir d'accueil ;
- un espace permettant l'accueil des visiteurs ;
- un espace de rangement intégré ou facilement accessible ;
- une surface permettant éventuellement de disposer des brochures ou supports d'information.

Le comptoir devra être intégré harmonieusement dans la conception générale du stand.

4.2 Écran TV

Le prestataire devra prévoir :

- 1 écran TV d'une dimension minimale de 55 pouces ;
- un système de fixation murale sécurisé ;

- les raccordements électriques nécessaires ;
- un câblage sécurisé et, dans la mesure du possible, dissimulé ;
- les équipements nécessaires à la diffusion de vidéos et de présentations.

L'écran sera installé de préférence sur le côté fermé du stand, de manière à être facilement visible depuis les espaces de circulation.

L'offre devra préciser les caractéristiques techniques de l'écran proposé.

4.3 Espace VIP

Le stand devra intégrer un espace d'accueil de type VIP, permettant d'accueillir au minimum 4 personnes.

Cet espace devra comprendre, selon la proposition du prestataire :

- une table basse;
- quatre fauteuils ou sièges confortables ;
- une organisation permettant des échanges dans un environnement relativement calme et convivial.

Le prestataire devra proposer une solution permettant de distinguer visuellement cet espace du reste du stand, sans créer une fermeture excessive de l'espace.

4.4 Espace B2B

Le stand devra prévoir au minimum 1 espace B2B permettant d'accueillir jusqu'à 4 personnes pour des rendez-vous professionnels.

Le prestataire pourra proposer une configuration permettant d'intégrer 2 espaces B2B, à condition que cette solution soit compatible avec la superficie disponible et n'entrave pas la circulation.

La proposition devra préciser la configuration retenue et le nombre de personnes pouvant être accueillies dans chaque espace.

4.5 Mobilier complémentaire

Le prestataire devra prévoir, en fonction de l'espace disponible et de la configuration finale du stand, de 2 à 3 tables hautes, accompagnées de tabourets adaptés, afin de permettre des échanges informels et des rendez-vous courts avec les visiteurs.

Le mobilier devra notamment comprendre :

- 2 à 3 tables hautes, selon l'espace disponible ;
- les tabourets correspondants ;
- des éléments de rangement intégrés ou facilement accessibles ;
- une corbeille ;
- éventuellement un présentoir ou porte-documents, selon la configuration proposée.

Le mobilier devra être en bon état, propre, professionnel et cohérent avec la conception générale du stand, tout en permettant de préserver une circulation fluide au sein des 12

m².

05. STRUCTURE, HABILLAGE, ÉCLAIRAGE ET INSTALLATION

5.1 Structure et habillage

Le prestataire devra prévoir :

- une structure adaptée à une superficie de 12 m² ;
- l’habillage des surfaces prévues ;
- les supports nécessaires à l’intégration des éléments graphiques ;
- une finition professionnelle et homogène de l’ensemble du stand.

Les matériaux proposés devront être adaptés à une utilisation dans un salon professionnel et présenter une finition de qualité.

5.2 Éclairage

Le stand devra disposer d’un éclairage suffisant et adapté à l’ensemble des espaces, notamment :

- éclairage général ;
- éclairage des éléments graphiques ;
- éclairage des espaces d’accueil et de réunion.

Le prestataire pourra proposer toute solution complémentaire permettant de mettre en valeur le stand, sous réserve de validation par la CTICI.

5.3 Installation électrique

La prestation devra comprendre les raccordements nécessaires au fonctionnement :

- de l’écran TV ;
- de l’éclairage ;
- des éventuels équipements complémentaires proposés.

Les câbles devront être installés de manière sécurisée et, dans la mesure du possible, dissimulés.

06. IDENTITÉ VISUELLE ET COMMUNICATION

Les éléments relatifs à l’image, à l’identité visuelle et à la communication du stand seront définis et fournis par la CTICI, conformément aux exigences et aux lignes directrices applicables au programme Interreg NEXT MED et au projet MEDinCHAMBERS.

Les détails définitifs relatifs à l’image et à la communication du stand seront communiqués au prestataire par la CTICI en fonction des exigences du programme, du projet et des supports de communication à mettre en œuvre.

La CTICI fournira notamment, selon les besoins :

- les logos officiels ;
- les éléments d'identité visuelle du projet ;
- les contenus et messages institutionnels ;
- les visuels à intégrer ;
- les indications relatives à la visibilité du financement et du programme ;
- les règles applicables au positionnement, à la taille et à l'utilisation des logos ;
- tout autre élément nécessaire à la réalisation des supports de communication.

Le prestataire sera responsable de :

- l'adaptation technique et graphique des éléments fournis ;
- leur intégration dans la conception du stand ;
- la mise en page des supports ;
- la préparation des fichiers pour impression ;
- l'impression ;
- la pose et l'installation des supports graphiques.

Le prestataire pourra proposer des solutions créatives concernant l'aménagement et la mise en valeur des espaces, mais les contenus institutionnels, logos et éléments d'identité visuelle devront respecter strictement les indications fournies par la CTICI.

Aucun logo, message ou élément de communication ne pourra être modifié sans validation préalable de la CTICI.

Avant toute impression définitive, les maquettes graphiques devront être soumises à la CTICI pour validation.

07. PRESTATIONS COMPRISES DANS L'OFFRE

L'offre devra comprendre l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation complète du stand, notamment :

- conception générale du stand ;
- proposition d'aménagement ;
- modélisation 3D ;
- fourniture et installation de la structure ;
- habillage ;
- fourniture du mobilier ;
- aménagement des espaces d'accueil, VIP et B2B ;
- fourniture et installation de l'écran TV ;
- éclairage ;
- installation et raccordements électriques ;

- adaptation et intégration des éléments graphiques fournis par la CTICI ;
- impression et pose des supports de communication ;
- décoration et accessoires ;
- transport du matériel ;
- montage et installation ;
- démontage à la fin du salon ;
- évacuation du matériel après démontage.

Les contenus, logos, éléments d'identité visuelle et directives de communication seront fournis par la CTICI conformément aux exigences du programme et du projet.

Le prestataire sera chargé de leur intégration graphique et technique dans le stand, ainsi que de leur production et installation.

Tout élément ou coût non compris dans l'offre devra être clairement indiqué.

08. DATES ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Événement : INTERTEX 2026
- Lieu : Foire Internationale de Sousse
- Période du salon : du 22 au 24 octobre 2026
- Installation : selon les horaires et conditions d'accès communiqués par l'organisateur
- Désinstallation : selon les horaires et conditions communiqués par l'organisateur

Les dates et horaires définitifs de montage et de démontage seront communiqués au prestataire dès confirmation par l'organisateur.

Le prestataire devra garantir la disponibilité de son équipe afin d'assurer l'installation complète du stand avant l'ouverture du salon et son démontage dans les délais imposés.

09. DOSSIER DE CANDIDATURE

9.1 Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- une proposition détaillée de conception et d'aménagement ;
- une modélisation 3D permettant de visualiser le stand sous différents angles ;
- un plan d'implantation du stand ;
- les dimensions principales ;
- la disposition du mobilier et des équipements ;

- une description de la structure et des matériaux proposés ;
- les fiches techniques du mobilier ;
- les caractéristiques techniques de l'écran TV ;
- une description du système d'éclairage ;
- les solutions proposées pour les espaces VIP et B2B ;
- les surfaces prévues pour l'intégration des éléments graphiques et de communication ;
- les modalités de montage et de démontage.

La proposition devra clairement permettre de vérifier la présence des éléments minimums suivants :

- stand de 12 m² ;
- 3 côtés fermés et 1 côté ouvert, sous réserve de la configuration définitive attribuée par l'organisateur ;
- 1 comptoir d'accueil ;
- 1 écran TV d'au moins 55 pouces ;
- 1 espace VIP pour au moins 4 personnes ;
- 1 espace B2B pour jusqu'à 4 personnes ;
- espaces de rangement ;
- éclairage adapté ;
- surfaces permettant l'intégration de l'identité visuelle et des contenus fournis par la CTICI.

L'offre devra également préciser les possibilités d'intégration des éléments de communication qui seront fournis par la CTICI conformément aux exigences du programme Interreg NEXT MED et du projet MEDinCHAMBERS.

9.2 Offre financière

L'offre financière devra présenter de manière claire et détaillée l'ensemble des coûts liés à la prestation, notamment :

- conception et modélisation 3D ;
- structure et aménagement ;
- mobilier ;
- écran TV et équipements associés ;
- éclairage ;
- installation électrique ;
- impression et pose de l'habillage graphique ;
- décoration et accessoires ;

- transport ;
- montage et installation ;
- démontage et évacuation.

L'offre devra indiquer clairement :

- le montant HT ;
- le montant de la TVA ;
- le montant TTC ;
- la durée de validité de l'offre ;
- les éventuels coûts ou prestations non inclus ;
- les conditions et l'échéancier de paiement.

Aucun coût supplémentaire ne pourra être engagé sans accord préalable de la CTICI.

9.3 Documents administratifs

Le candidat devra fournir :

- une copie de la patente ou de tout document équivalent attestant de l'exercice légal de l'activité ;
- un extrait du Registre National des Entreprises ou document juridique équivalent, le cas échéant ;
- les informations fiscales nécessaires à l'établissement d'une facture conforme à la réglementation en vigueur ;
- tout autre document administratif requis par la réglementation applicable.

10. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les offres seront évaluées sur la base de la qualité de la proposition technique et de l'offre financière.

Critère	Pondération
Qualité, fonctionnalité et optimisation de l'aménagement proposé	30 %
Conformité aux exigences techniques et capacité à intégrer et valoriser les éléments de communication fournis par la CTICI	20 %
Offre financière	50 %
TOTAL	100 %

L'évaluation technique prendra notamment en considération :

- l'utilisation optimale de la superficie de 12 m² ;
- la fonctionnalité et la circulation au sein du stand ;
- la visibilité depuis les allées ;

- la qualité de l'aménagement et du mobilier ;
- l'organisation des espaces VIP et B2B ;
- la qualité des matériaux proposés ;
- la qualité de l'éclairage ;
- la qualité et la faisabilité de la solution proposée pour l'intégration des éléments de communication fournis par la CTICI.

Toute offre ne répondant pas aux exigences techniques minimales du présent cahier des charges pourra être écartée avant l'évaluation financière.

Le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard du rapport entre la qualité technique, la conformité aux exigences du cahier des charges et le prix proposé.

11. VALIDATION ET EXÉCUTION DE LA PRESTATION

Le prestataire retenu devra adapter la proposition finale aux informations relatives à l'emplacement et à la configuration définitive du stand communiquées par l'organisateur.

La CTICI transmettra au prestataire les éléments définitifs relatifs à l'identité visuelle, aux contenus et à la communication du stand, conformément aux exigences du programme Interreg NEXT MED et du projet MEDinCHAMBERS.

Avant toute production définitive, le prestataire devra soumettre à la CTICI pour validation :

- le plan définitif d'aménagement ;
- la modélisation ou les vues 3D finales ;
- les maquettes graphiques ;
- les principaux éléments techniques, lorsque nécessaire.

Aucune impression, production ou modification substantielle ne pourra être réalisée sans validation préalable de la CTICI.

Le prestataire sera responsable de la conformité du stand installé avec la proposition validée et avec les exigences définies dans le présent cahier des charges.

12. PROCÉDURE DE SOUMISSION

Objet de l'email : AMÉNAGEMENT ET DÉCORATION DU STAND CTICI – INTERTEX 2026

Adresse email pour la soumission : projects@ctici.org.tn

Date limite de soumission : 26 septembre 2026 à 17h00

Les candidats sont invités à transmettre leur dossier de candidature complet à l'adresse indiquée ci-dessus, comprenant l'ensemble des documents administratifs, l'offre technique et l'offre financière conformément aux exigences du présent cahier des charges.

Important :

Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront prises en considération en aucune circonstance.

Il est vivement recommandé aux candidats de soumettre leur dossier dans un délai suffisant avant la date limite, afin de prévenir tout problème technique ou retard dans la transmission des documents.